

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Sécurisation du parking visiteurs du Centre Pénitentiaire de Condé sur Sarthe

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 19 octobre 2026 à 12 : 00

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND OUEST

18 bis rue de Châtillon
CS 23131
35031 RENNES CEDEX
Tél : 0299268900

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Sécurisation du parking visiteurs au Centre Pénitentiaire de Condé sur Sarthe
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	3
	Délai de validité des offres	150 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par tranche
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Obligatoire

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Nomenclature.....	5
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Déroulement de la consultation	5
2.2 - Délai de validité des offres	5
2.3 - Forme juridique du groupement	5
2.4 - Développement durable.....	5
3 - Les intervenants.....	6
3.1 - Conduite d'opération	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	6
3.3 - Contrôle technique.....	6
3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat.....	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	6
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
7.3 - Copie de sauvegarde	11
8 - Examen des offres.....	12
8.1 - Sélection des candidatures.....	12
8.2 - Attribution des marchés.....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	14
9 – Promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	14
10 - Renseignements complémentaires.....	14
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	14
10.2 - Procédures de recours.....	15

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Sécurisation du parking visiteurs du Centre Pénitentiaire de Condé sur Sarthe

Modification des accès véhicule et piétons du parking visiteurs, y compris modification des clôtures et déplacement du portail.

Lieu(x) d'exécution :

Centre pénitentiaire de Condé sur Sarthe

Rue du Pont Percé

61 250 Condé sur Sarthe

1.2 - Mode de passation

Le marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Conformément aux articles R. 2113-1 à R. 2113-3 du Code de la commande publique, seul le Lot n° 1 fait l'objet d'un découpage en tranches.

Les Lots n° 2 et n° 3 ne comportent pas de tranches.

En application de l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique, les prestations sont réparties en 3 lots.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Démolitions / Gros-œuvre / Terrassements – VRD Le lot n°1 fait l'objet de la présente procédure
02	Serrurerie / Métallerie / Sécurisation Le lot n°2 fait l'objet de la présente procédure
03	Electricité Ce lot est détaché de la présente consultation (R2123-1 du CCP : petit lot) et sera donc lancé en parallèle.

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
01	TF	Travaux de sécurisation du parking
	TO001	Reprise du cheminement PMR existant La présente tranche a pour objet la reprise du cheminement PMR existant pour mise en cohérence avec le cheminement créé dans la Tranche Ferme. Ce cheminement permet l'accès des piétons depuis la zone "portail" et jusqu'à la zone "rond-point".
02	TF	Tranche ferme

Les lots feront l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour les lots 1 et 2.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45223220-4	Travaux de gros œuvre

Lot(s)	Code principal	Description
01	45223220-4	Travaux de gros œuvre
02	44316500-3	Serrurerie

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

Le présent règlement de la consultation porte sur la phase d'offre.

2.2 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Ce type de groupement permet au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la continuité de la prestation.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MLC-Facilities
7 rue Alexander Fleming
21121 Ahuy

3.3 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le coordonnateur sécurité et protection de la santé sera désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Annexe au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention
- Annexe au CCAP - Consignes de sécurité
- Annexe au CCAP - Engagement de confidentialité
- Annexe au CCAP - Fiche individuelle de renseignement

- Annexe au CCAP - Certificat de visite de l'établissement
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Pièces confidentielles :
 - Les plans
 - Plan Général de Coordination
 - RICT
 - Rapport géotechnique

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

ATTENTION :

Les pièces confidentielles pour des raisons tenant à la sécurité pénitentiaire, sont accessibles une fois l'**engagement de confidentialité** transmis par mail à l'adresse suivante :
uamp.disp-rennes@justice.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

6.1.1 Pièces de la candidature dans le sous-dossier nommé PARTIE ADMINISTRATIVE

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
----------	-----------

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Présentation d'un plan de continuité d'activité	Non
Déclaration d'une assurance civile et décennale	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste de 3 références dans les trois dernières années portant sur des projets de vidéoprotection, ou vidéosurveillance, ou sûreté de même envergure et complexité, appuyée d'attestations de bonne exécution (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
<u>Pour le lot 1 :</u> - Qualibat 1341 ou équivalent - Et Qualibat 1311 ou équivalent	Non
<u>Pour le lot 2 :</u> - Qualibat 2411 ou équivalent - Et Qualibat 4411 ou équivalent	Non
<u>Pour le lot 3 :</u> Qualification EP Qualifelec ou équivalent	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

6.1.2 Pièces de l'offre dans le sous-dossier nommé PARTIE TECHNIQUE

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) Le DPGF est à fournir au format pdf, signé et au format natif .xls	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat. Le mémoire sera organisé en CC chapitres, correspondant au sous-critères techniques de notation détaillé à l'article 8 : - Chapitre 1 : Organisation générale du candidat Ce chapitre comprend l'organigramme nominatif de l'encadrement prévu pour le chantier (CV annexés), la répartition des tâches entre les éventuels co-traitants, la liste des tâches éventuellement sous-traitées avec la liste des sous-traitants envisagées sur chaque. <i>Ce chapitre est limité à 5 pages.</i> - Chapitre 2 : Méthodologie et moyens Ce chapitre détaillera les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier par nature et le cas échéant par phase de travaux. Par ailleurs, le candidat présentera la méthodologie qu'il prévoit de mettre en place pour la réalisation des travaux, en particulier (selon les lots) sur : les terrassements, la gestion de l'assainissement provisoire, la fabrication des éléments de serrurerie, le programme de repérage et d'études. <i>Ce chapitre est limité à 10 pages.</i> - Chapitre 3 : Planning et organisation des travaux Il est attendu du candidat une note explicative du planning général des travaux du candidat qui sera fourni en annexe. Il y exposera sa compréhension des éléments du DCE, la gestion du phasage, l'organisation mise en place pour les changements de phase. Il présentera aussi la logistique chantier qu'il mettra en place pour l'approvisionnement ou l'évacuation. <i>Ce chapitre est limité à 8 pages.</i> Le nombre de pages est indiqué hors annexes éventuelles, page de garde et sommaire, format A4.	Oui
La note Performances environnementales comprenant : - L'ensemble des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de ce contrat, notamment la gestion des nuisances - Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets spécifique à ce chantier. <i>Cette note est limitée à 5 pages.</i> Cette note correspond au critère de notation Performance environnemental explicité à l'article 8	Oui
Annexe n°1 au CCAP - Engagement de confidentialité	Oui
Annexe n°2 au CCAP - Consignes de sécurité	Oui
Annexe n°3 au CCAP - Conditions d'accès sur les lieux de détention	Oui

Annexe n°4 au CCAP – Fiche individuelle de renseignement	Oui
Annexe n°5 au CCAP - Certificat de visite de l'établissement	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

Les tâches que l'acheteur souhaite faire effectuer exclusivement par le titulaire du contrat sont indiquées au cahier des charges.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

Une réunion d'information suivie d'une visite du site sera organisée **le 30 septembre 2026 13h**.

Adresse :

Etablissement pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe,
Route du Pont Percé,
61250 Condé-sur-Sarthe

Vous veillerez à transmettre la photocopie des pièces d'identité recto/verso ainsi que la liste du matériel éventuel par mail au moins 2 jours ouvrés avant la date de visite que vous préciserez, en rappelant l'objet de votre visite dans le courriel. A défaut, l'entrée vous sera refusée.

• odile.ernoult@justice.fr, et maryse.poulelaouen@justice.fr

Prévoir le jour de la visite :

- De se présenter 20 minutes avant au poste de contrôle avancé de l'établissement pénitentiaire.
- Les téléphones, appareils photos, tablette, montre connectée et plus généralement tout appareil permettant de prendre des photos ou de communiquer sont interdits pour la visite
- Seules deux personnes par groupement d'opérateur sont autorisées pour la visite

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Pour chacune des phases, si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul **le dernier pli transmis** dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la phase concernée.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement :

- les pièces de la candidature **PARTIE ADMINISTRATIVE**
- les pièces de l'offre **PARTIE TECHNIQUE**

définies à l'article 6.1 du présent règlement de la consultation

Les fichiers seront clairement identifiés pour permettre une analyse efficace. Les noms de fichiers comporteront la mention (éventuellement abrégée) de la nature du contenu et, pour les pièces de la candidature, du membre de l'équipe auquel ils se rapportent.

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf sélectionnable (pas de document papier scanné), .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats d'image jpg, png et de documents html.

Le candidat ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que : Formats exécutables, .exe, .com, .scr, etc. Macros ; ActiveX, Applets, scripts, etc.

Les candidats doivent s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité du pli. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7.3 - Copie de sauvegarde

La copie de sauvegarde pourra être remise contre récépissé ou, si elle est envoyée par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à l'adresse suivante :

DISP de Rennes

DBF/UAMP

18 bis, rue de Châtillon – 35000 Rennes

Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

(sauf week-end et jours fériés)

Il devra comprendre, sur un support physique électronique (DVD ROM, CD ROM, clef USB) les mêmes fichiers que le pli remis sur le profil d'acheteur.

Il devra porter une étiquette avec les mentions :

Condé – Sécurisation du parking visiteurs
(RAISON SOCIALE DU CANDIDAT)
COPIE DE SAUVEGARDE
NE PAS OUVRIR

Le pli contenant la copie de sauvegarde devra être transmis dans les mêmes délais.

Les copies de sauvegarde qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que, remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas exploitées.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

8 - Examen des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 6 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse, avec un délai maximal de 2 jours ouvrés. Toutefois, le maître d'ouvrage peut décider de ne pas demander de régularisation selon la quantité d'incohérences ou d'éléments absents. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots :

Critères	Pondération (Pts)
1-Prix des prestations	35
2-Valeur technique Seuls les éléments présentés dans le chapitre du mémoire technique seront pris en compte.	55
2-1. Organisation générale du candidat (points)	10,00

Qualité des éléments présentés au chapitre 1. Ce chapitre comprendra l'organigramme nominatif de l'encadrement prévu pour le chantier (CV annexés), la répartition des tâches entre les éventuels co-traitants, la liste des tâches éventuellement sous-traitées avec la liste des sous-traitants envisagées sur chaque. Ce chapitre est limité à 5 pages. 2-2. Méthodologie et moyens Qualité des éléments présentés au chapitre 2. Ce chapitre détaillera les moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier par nature et le cas échéant par phase de travaux. Par ailleurs, le candidat présentera la méthodologie qu'il prévoit de mettre en place pour la réalisation des travaux, en particulier (selon les lots) sur : les terrassements, la gestion de l'assainissement provisoire, la fabrication des éléments de serrurerie, le programme de repérage et d'études. Ce chapitre est limité à 10 pages. 2-3. Planning et organisation des travaux Qualité des éléments présentés au chapitre 3. Il est attendu du candidat une note explicative du planning général des travaux du candidat qui sera fourni en annexe. Il y exposera sa compréhension des éléments du DCE, la gestion du phasage, l'organisation mise en place pour les changements de phase. Il présentera aussi la logistique chantier qu'il mettra en place pour l'approvisionnement ou l'évacuation. Ce chapitre est limité à 8 pages.	25,00 20,00
3-Performances en matière de protection de l'environnement Seuls les éléments présentés dans la note <i>Performances environnementales</i> seront comptabilisés comme suit 3-1. L'ensemble des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de ce contrat (hors éléments présentés au SOGED), notamment la gestion des nuisances 3-2. Le schéma d'organisation et de gestion des déchets (SOGED), détaillant la méthodologie employée par le candidat pour l'organisation, le tri et le suivi des déchets spécifique à ce chantier.	10 5,00 5,00

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Précisions sur la notation :

Prix des prestations sur 35 pts :

L'offre la moins onéreuse (exceptée celle qualifiée d'anormalement basse) se verra attribuer la note maximale de 35pts.

Pour les autres offres, elles seront notées de la manière suivante :

Note offre examinée = [(offre la meilleur x 35) / offre examinée]

Valeur technique sur 55 pts et performances environnementales sur 10 pts :

Valeur technique sur 55 pts :

Critères ou Sous-critères notés sur 10 pts :

Très bon 10/10, bien 7/10, moyen 5/10, insuffisant 1/10

Critères ou Sous-critères notés sur 25 pts :

Très bon 25/25, bien 18/25, moyen 12/25, insuffisant 5/25

Critères ou Sous-critères notés sur 20 pts :

Très bon 20/20, bien 15/20, moyen 10/20, insuffisant 4/20

Performance environnementale sur 10 pts :

Critères ou Sous-critères notés sur 5 pts :

Très bon 5/5, bien 3/5, moyen 1,5/5, insuffisant 0,5/5

Critères ou Sous-critères notés sur 5 pts :

Très bon 5/5, bien 3/5, moyen 1,5/5, insuffisant 0,5/5

Tout éléments génériques, non adaptés au chantier se verra attribué la note « insuffisante ».

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

Se référer à la clause 11.1 du CCAP.

10 - Renseignements complémentaires**10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE RENNES
3 Contour de la Motte
35000 RENNES

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr